

Compte-rendu de la séance du 22 octobre 2018
du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée

Présents : MM DERVAL Patrick, BERTIN Isabelle, MARTIN Rémy, HUBERT Armelle, ÉON Christophe, DELÉPINE Didier, RABANNE Myriam, SIRODOT Loïc, HARDAT Bénédicte, BOULIGAND Laëtitia, FORESTELLO Fabien, FILÂTRE Félicien, THÉPAUT Isabelle, MANROT Crystel, RENAUD Sébastien, LE MÉE Philippe, PAITEL Patricia, BRÉHIER Sylviane.

Absent : PLISSONNEAU Yann.

Déclaration d'Intention d'Aliéner : parcelles AB 130, 131, 132 et 133

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître LE COULS de Bain de Bretagne concernant les parcelles AB 130, 131, 132 et 133 d'une superficie totale de 944 m².

Tarifs de la redevance assainissement 2019

Sur proposition de la commission « assainissement », le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs de l'assainissement collectif des eaux usées à compter du 1^{er} janvier 2019 comme suit :

- Abonnement : 60,00 € HT
- le m³ d'eau: 1,65 € HT

Désignation d'un conseiller municipal chargé du contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscriptions sur les listes électorales entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Celle-ci supprime les commissions administratives et transfère au Maire la compétence pour statuer sur les demandes d'inscriptions et les radiations des électeurs. Dorénavant un contrôle *a posteriori* devra être opéré par une commission de contrôle composée d'un ou de plusieurs conseillers municipaux. Il convient de désigner un conseiller municipal qui sera nommé par arrêté préfectoral au 1^{er} janvier 2019 pour assurer cette mission.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Félicien FILATRE comme candidat à la commission de contrôle des listes électorales.